



Conakry, le..... 13 MAI 2019.....

ADMINISTRATION ET CONTROLE
DES GRANDS PROJETS (ACGP)

SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LA CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE DONNEES DE BUREAUX D'ETUDES ET DE CONTROLE CERTIFIES DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUBLIQUE

1- Contexte

L'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) assure le rôle de Maître d'Œuvre Public dont les missions sont définies dans la loi L/2018/N 27/AN du 05 Juillet 2018, fixant les règles de gouvernance des projets publics en République de Guinée.

En collaboration avec le Maître d'Ouvrage Public, la Maîtrise d'Œuvre Publique consiste en la conception des projets, en la direction d'exécution des travaux et en Conseil.

Pour mener à bien ses prestations, l'ACGP compte se faire assister d'un certain nombre de Bureaux d'Etudes et de Contrôle dont les compétences sont avérées, en constituant une banque de données de Consultants pour l'élaboration des Etudes Techniques et des Dossiers d'Appel d'Offres ainsi que le Contrôle d'Exécution des Travaux.

2. Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission des Bureaux d'Etudes et de Contrôle sont :

- **Au niveau des Etudes techniques, économiques, financières, sociales et environnementales :** (i) de réaliser les Etudes d'Avant –Projet Sommaire (APS), les Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD) et (ii) d'élaborer les Dossiers d'Appel d'Offres pour la consultation des Entreprises chargées des travaux.
- **Au niveau du Contrôle d'Exécution des Travaux :** (i) de procéder avant leur approbation, à l'examen des études d'exécution du projet présentées par l'Entreprise, (ii) d'assurer le contrôle technique, administratif et financier, pour la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité des travaux selon les règles de l'art, jusqu'à la réception définitive du projet et (iii) d'effectuer un transfert de compétences au personnel de l'ACGP affecté au sein des équipes constituées.

1. Profil des consultants

Les Bureaux d'Etudes et de Contrôle retenus devront être certifiés ISO ou "Equivalent » et avoir à la fois la compétence et l'expérience avérées dans les objectifs définis ci-dessus et avoir réalisé avec succès au moins cinq (05) projets attestés au cours des cinq (05) dernières années.

2. Manifestation d'intérêt

Pour être enregistrés dans la banque de données, les bureaux intéressés, devront remplir les conditions requises et fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations. Les informations devront être présentées dans un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes et la période d'exécution de leurs travaux.

NB : *Ne seront comptées que les missions pour lesquelles les attestations dûment signées des Maîtres d'ouvrages sont fournies. Une fausse attestation équivaut à l'élimination de l'offre.*

3. Les informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de travail pendant les jours ouvrables du Lundi au Jeudi, de **8h à 16h30** et le Vendredi de **8h à 13h** :

Adresse : Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)
BP : 2069, Boulevard du Commerce, angle R-K007
Secrétariat du Département des Etudes Techniques (DET), 2ème Etage
Tél :(+224) 620 63 29 45 / 628 37 60 84


4. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse ci-dessous :

- **Adresse : Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)**
BP : 2069, Boulevard du Commerce, angle R-K007

1^{er} Etage, Secrétariat de l'Administrateur Général Adjoint des Grands Projets

- Ou envoyées par mail à l'adresse suivante : recrubanquebureaux@gmail.com

L'Administrateur Général
des Grands Projets (ACGP)



Mamadi CONDE